

## FICHE D'INSCRIPTION – MELDEBOGEN

Bulletin à retourner entièrement complété, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ASCS) et pour les non-licenciés d'un certificat médical original de moins d'un an autorisant la marche athlétique en compétition à l'adresse suivante :

Yann HAPPEL – ASCS - 3 bld Wilson - 67083 STRASBOURG cedex

**Merci d'écrire lisiblement**

Nom – Name : \_\_\_\_\_

Prénom – Vorname : \_\_\_\_\_

Sexe (entourez) – Geschlecht : MASC FEM

Année de naissance – Geburtsjahr : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal – Postleitzahl : \_\_\_\_\_ Ville - Stadt : \_\_\_\_\_

Pays – Land : \_\_\_\_\_

Adresse Internet : \_\_\_\_\_

Club – Verein : \_\_\_\_\_

N° de licence FFA saison 2021-2022 : \_\_\_\_\_

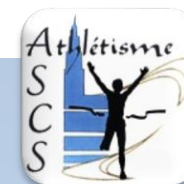
Epreuve :

**Marche athlétique**

**Marche Nordique**

(Se munir d'embouts en caoutchouc)

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepte,  
Date et signature (Datum und Unterschrift) :



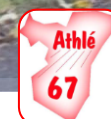
# La Montée

# Du Mont Sainte Odile

1935-2021

## Marche athlétique et nordique

## 11 novembre 2021



## REGLEMENT

L'A.S.C.S section athlétisme, organisatrice de l'épreuve, a adressé à la sous-préfecture de MOLSHEIM, une demande d'autorisation pour organiser « LA MONTEE DU MONT SAINTE ODILE A LA MARCHE », épreuve figurant au calendrier officiel de la **Ligue régionale du grand Est**. Le certificat d'enregistrement de mesurage est daté du 09 août 2000 et porte le N° NE/67/00270/MC.

**Participants** : L'épreuve est ouverte aux pratiquants de la marche athlétique, licenciés et non licenciés masculins et féminines nés en 2005 ou avant. Elle est également ouverte à la marche nordique. **En raison de la particularité de l'épreuve, les inscriptions sont limitées aux 100 premières fiches retournées, complètes avec le paiement à l'ordre de l'ASCS.**

**Tous les participants devront obligatoirement se munir d'un gilet Jaune à bandes réfléchissantes**, conformément à la législation en vigueur (le cas échéant, les organisateurs en mettront en vente à 2€).

**Inscriptions** : le dossier complet (bulletin, paiement et certificat médical) est à adresser jusqu'au 7 novembre à Monsieur HAPPEL Yann, ASCS, 3 bld Wilson 67083 STRASBOURG cedex. Les engagements sur place seront acceptés le 11 novembre jusqu'à 9h00 (sous réserve du nombre de participants déjà inscrits), au secrétariat de l'organisation, moyennant une augmentation des droits de 2 €.

**Dossards** : dossards nominatifs distribués aux marcheurs s'inscrivant avant le 7 novembre à 12h.

**Certificat médical** : Les non-licenciés joindront obligatoirement un certificat médical original de moins d'un an autorisant la marche athlétique en compétition (qui ne pourra être rendu aux participants).

**Consigne** : l'organisation a la possibilité de monter les affaires des coureurs à l'arrivée.

**Départ** : Sera donné à 9h30 pour la marche athlétique et 1' plus tard pour la marche nordique, devant l'hôtel des Vosges à KLINGENTHAL.

**Parcours** : (8km.555) D426 jusqu'au Km 8 puis la D526 jusqu'à l'arrivée. Le parcours reste ouvert à la circulation, par conséquent **les participants sont astreints à respecter obligatoirement le code de la route qui implique d'utiliser la droite de la chaussée dans le sens de la marche**. Tous les concurrents devront obligatoirement revêtir un gilet jaune à bandes réfléchissantes.

**Arrivées** : Elles seront jugées à l'entrée du Couvent du Mont Sainte ODILE.

**Les voitures suiveuses** ne sont pas admises sur le parcours.

**Assurance** : L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile. Il se dégage de toute responsabilité pour tout incident, d'accident ou dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant pendant ou après l'épreuve.

**Protocole sanitaire** : Les participants devront se plier au protocole sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve

Le Président de l'A.S. Cheminots de Strasbourg Athlétisme - Jean-Pierre STADTLER.

L'ASCS - Athlétisme a le plaisir de vous inviter à sa 22<sup>e</sup> organisation de :



# La Montée Du Mont Sainte Odile

11 Novembre 2021

Dossard nominatif pour les préinscrits Répondre avant le 7/11

**Départ** : devant l'hôtel des Vosges de KLINGENTHAL  
9h30 : départ marche athlétique / 9h31 : marche nordique

**Arrivée** : Entrée du COUVENT du MONT Sainte ODILE

**Parcours** : 8.555 km // chronométrage manuel

**Participation** : Préinscription : 11 € // Inscription le jour même\* : 13 €  
\* s'il reste de la place

**Pré-inscription** : jusqu'au 7 novembre

**Par courrier** : Yann HAPPEL – ASCS – 3 bld Wilson 67083 Strasbourg cedex  
Bulletin à retourner entièrement complété et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'ASCS) et pour les non-licenciés d'un certificat médical original de moins d'un an autorisant la marche athlétique ou nordique en compétition.

**Restauration possible au couvent du Mont Sainte Odile**  
Plus d'infos : [www.mont-sainte-odile.com](http://www.mont-sainte-odile.com)

**Nos partenaires associés :**

Le couvent du Mont Ste Odile, l'Alsacienne de restauration, PRINT EUROPE, le Restaurant Le Cygne, Fossil l'Hôtel des Vosges de Klingenthal, Garage F-Automobiles, Chauffage DIEBOLT

**Passe sanitaire obligatoire.**

En raison des contraintes sanitaires, il n'y aura exceptionnellement pas d'accès aux vestiaires cette année.



Plus d'infos :  
Siège de l'ASCS : 03.88.23.53.85  
Régis Thibault : 06.70.14.61.30

